



L'écho des associations n°74 Juin 2017



Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

Le monde est en pleine évolution ! Comment s'y retrouver dans toutes les informations qui sont diffusées de plus en plus vite à travers les médias et les réseaux sociaux ?

Des associations sont là pour vous aider à décrypter le vrai du faux, à maîtriser les outils informatiques, à vous permettre de mieux vivre ces changements.

Pour cela, si vous avez des compétences, n'hésitez plus à rejoindre les associations en tant que bénévoles, ne comptez pas que sur les autres.

C'est aussi dans cette période électorale qu'il convient d'être vigilant pour aider nos concitoyens à percevoir dans les messages ce qui relève de l'intérêt général, de l'ouverture à l'autre et du respect de notre modèle de société, ouvert et fraternel...

Engagez-vous et ne comptez pas que sur les autres mais aussi sur vous-même pour accompagner ceux qui ont du mal à suivre...

[Retour au sommaire](#)

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

>> « La rentrée des associations » : encore quelques places disponibles !

Si vous ne l'avez pas encore fait, faites-nous parvenir sans plus tarder votre dossier d'inscription, il reste encore quelques places disponibles !

ATTENTION : seules les premières demandes pourront être satisfaites !

Ce rendez-vous incontournable de la rentrée associative aura lieu les 23 et 24 septembre 2017 au Parc de la Citadelle (quartier Esplanade, à Strasbourg).

Pour y participer, téléchargez sans plus tarder le **dossier d'inscription** sur notre site : http://www.mdas.org/index.php?g=salon_vous_inscrire
Vous y trouverez les modalités pratiques nécessaires à l'obtention d'un stand sous chapiteau et à la mise en place d'animations.
Vous pouvez également le **retirer à l'accueil** de la maison des associations (du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h).


- Horaires de la manifestation : le **samedi de 13h à 19h** et le **dimanche de 11h à 18h**
- Pour en savoir plus : <http://www.mdas.org> ou 03 88 25 19 39

>> **Mission de service civique à la MDAS**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) propose **un(e) mission de service civique de 9 mois** (28h/semaine) ayant pour objectif de « soutenir les associations en contribuant à la promotion de l'engagement bénévole ».

Sous le pilotage de la chargée de projets, le/la volontaire participera au développement et à la dynamisation de la bourse au bénévolat mise en place sur le site internet de la MDAS.

> Dates de la mission : du 4 septembre 2017 au 28 juin 2018

> Pour télécharger la fiche de poste : 

>> **Jeudis 8 et 29 juin de 17h à 18h30 – Permanences Comptabilité/Fiscalité**

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide **gracieusement** et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité. Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 1er et le 4ème jeudi du mois).

> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

>> **Mercredi 14 juin 2017 de 14h à 18h – 65ème Journée Multi-Conseils**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à sa **65ème Journée Multi-Conseils aux associations**.

Venez profiter des consultations gratuites de 30 minutes dispensées par nos experts spécialistes dans différents domaines (droit, formation, gestion de conflits, associations employeurs, comptabilité/fiscalité, assurances/services bancaires).

Prise de rendez-vous préalable **OBLIGATOIRE (jusqu'au lundi 12 juin)** : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39
Entrée libre et gratuite, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

> Pour découvrir les intervenants présents : 

>> **Mardi 27 juin 2017 de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à une soirée d'information collective :

« Diversification des sources de financements et éclairages sur l'accès aux fondations locales »

Intervenant : Pôle financier d'Alsace Active

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000
Strasbourg

Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information : 

Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :
- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membres, vous pouvez bien sûr le devenir !
Pour en savoir plus : communication@mdas.org.

CPCA – SARA Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles

La CPCA – SARA Alsace Le Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des dirigeants associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS). Entre **juin 2017, 2 formations** sont organisées dans ce cadre : **comment tenir votre comptabilité – niveau 2** (1ère session : 22/05, 31/05 et 12/06 / 2ème session : 22/06, 26/06 et 29/06).
Lieu : Maison des associations (1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg)

Inscrivez-vous vite directement sur le site : <http://www.reseau-sara.org/index.php/formations> !

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

• Associations sportives et enseignement

Nombreux sont les intervenants sportifs à dispenser leur enseignement dans des clubs de sport, dont la forme juridique est très souvent l'association.

Comme à de nombreuses reprises, la question se pose alors de savoir quel est le statut de ces professeurs : l'**enseignant d'une discipline sportive** au sein d'un club est-il en effet à considérer comme un salarié ou, au contraire, comme exerçant une **activité** purement libérale ?

Il en va ainsi, par exemple, pour les professeurs de tennis qui enseignent dans un club de tennis, ces clubs étant souvent associatifs.

« L'existence d'une relation salariée [...] dépend des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité professionnelle » (Soc. 25 févr. 2004, no 01-46.785) et le lien de subordination est l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir d'en contrôler l'exécution et d'en sanctionner les éventuels manquements (Soc. 13 nov. 1996, no 94-13.187). Si le professeur de tennis dispose d'une **totale liberté dans l'organisation de son emploi du temps**, dont « il fixe seul les jours et heures de cours » et ne reçoit **ni instruction ni directive de la part de l'association, qu'aucune technique d'enseignement ne lui est imposée** et que **lui seul décide du tarif** des heures de cours dispensées, alors l'enseignement du tennis n'est pas à considérer comme une activité salariée, mais bien comme une activité libérale.

- > Pour lire l'article complet, cliquez [ICI](#)
- > Source : **Newsletter Juris actualités**, N°261 du 04 mai 2017, Juris Editions

• **L'égalité par le secret**

La majorité des associations optent pour le triptyque « assemblée générale - conseil d'administration – bureau » et l'inscrivent dans leurs statuts. Elles prévoient très souvent également que **la voix du président est prépondérante** lors des votes afin de trancher les éventuelles égalités. Par ailleurs, **le vote à bulletins secrets** est assez fréquemment prévu par les statuts des associations, quelle que soit leur taille, et plus particulièrement lorsqu'un dirigeant ou une certaine fraction des membres de l'assemblée ou des administrateurs du conseil le demandent. En revanche, un vote à bulletins secrets a pour effet de priver de toute portée pratique cette disposition, ainsi que le juge la cour d'appel de Bordeaux. Pour les juges, seul un scrutin de nature publique peut permettre au président d'user de sa voix prépondérante en cas d'égalité de voix.

- > Référence : [CA. Bordeaux, 12 janv. 2017, n° 14-06746](#)
- > Source : **Newsletter Juris actualités**, N°261 du 04 mai 2017, Juris Editions
- > **Pour lire l'article complet, cliquez [ICI](#)**

Actualités

• **Le baromètre d'Opinion des Bénévoles revient !**

Recherches & Solidarités lance [sa nouvelle enquête](#) pour prendre la température du monde associatif. A l'honneur sur cette édition, « **l'association dans son territoire** » et « **le nouveau paysage territorial** ». Les premiers résultats seront publiés avant l'été.

- > Source : **Newsletter du Réseau National des Maison des Associations (RNMA)**, avril 2017

• **Les partenariats entre associations et entreprises : les outils**

L'association LE RAMEAU, créée en 2006, est un laboratoire de recherches appliquées : ses programmes de recherche sont menés en partenariat regroupant une trentaine d'acteurs de référence, notamment le Mouvement Associatif, la Caisse de Dépôt et de Consignation et le MEDEF.

Elle travaille en particulier sur **les coopérations, les alliances entre associations et entreprises** : ces alliances concernent les opérations de **mécénat, les pratiques responsables, les coopérations économiques et les innovations sociétales**.

L'univers des partenariats est vaste : le mécénat n'est que la face la plus visible. Beaucoup de modes de relations sont envisageables.

Les travaux engagés depuis 2008 ont abouti à la construction d'un kit « **Faire un partenariat avec une entreprise** », destiné aux associations souhaitant s'engager dans une politique partenariale : il est disponible en « open source ».

- > Pour **en savoir plus et construire votre stratégie**, consultez le centre de ressources dédié : <https://partenariatassociationsentreprises.wordpress.com/boite-a-outils/>
- > Source : **La Lettre de l'administrateur**, printemps 2017, [La Nacre](#)

• **Associations et professionnalisation**

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, notamment les associations, peuvent **conclure des contrats de professionnalisation**.

Par principe ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans en complément de leur formation initiale, **ce contrat est étendu à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2017**.

Tous les demandeurs d'emploi, y compris ceux écartés du dispositif pour inaptitude et ceux qui disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, peuvent donc à ce jour en bénéficier.

Le cahier des charges relatif à cette expérimentation a été fixé pour en préciser le cadre et les modalités d'évaluation

- > Référence : [Arrêté du 8 mars 2017, JO du 18 mars, texte n°23](#)
- > Source : **Associalette**, N°91 du 27 avril 2017, newsletter d'associathèque, le site d'informations et de services dédiés aux associations – <https://www.associatheque.fr/fr/>

• **Un REVE, pour empêcher le cauchemar**

Le Labo de l'ESS est le think tank de l'économie sociale et solidaire. Défenseur de valeurs de démocratie et de solidarité actives, promoteur de solutions socialement innovantes, il prend ses responsabilités.

Les propositions sont prêtes et sur la table. Il n'y manque que la volonté d'agir.

Face au cauchemar d'aujourd'hui ou de demain le Labo de l'ESS défend son **REVE** : **Résister** aux peurs et aux régressions, **Expérimenter** localement dans de nouvelles alliances d'intérêt général, **Voir loin** pour redonner du sens à une société en panne de projet, **Evaluer** avant de généraliser.

- > Pour lire le communiqué en pdf, [cliquez ICI](#)
- > Source : **Newsletter du Labo de l'Economie Sociale et Solidaire**, mai 2017

• **Un label pour l'« Information Jeunesse »**

Pour se voir attribuer le label, les structures de droit public ou de droit privé doivent « **garantir une information objective** » et indépendante de toute influence politique, religieuse, idéologique ou commerciale, « **accueillir tous les jeunes** sans distinction » et leur offrir **gratuitement** une **information personnalisée** dispensée par un personnel formé à cet effet. Elles doivent également associer les acteurs publics et privés du territoire au diagnostic et à la construction de l'offre d'information proposée. Le label est attribué pour une durée de trois ans.

- > Référence : [Déc. n° 2017-574 du 19 avril 2017, JO du 21](#)
- > Source : **Newsletter Juris actualités**, N° 261 du 04 mai 2017, Juris Editions

• **Prélèvement à la source et dons aux associations : un guide est sorti**

Le **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** sera effectif à partir du 1er janvier 2018. Il sera donc prélevé directement sur le salaire, pension ou allocation de chaque contribuable. Nous ne paierons plus l'impôt sur l'année précédente mais directement pour l'année en cours. Il n'y aura heureusement, pas de double imposition en 2018. De fait, les revenus non exceptionnels perçus en 2017 ne seront pas soumis à imposition.

Cependant, le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt, y compris les dons aux associations d'intérêt général, acquis au titre de 2017, sera maintenu.

Ainsi, les dons effectués aux associations au cours de l'année 2017 seront pris en compte au moment de la déclaration de revenus effectuée au printemps 2018 et **les dons aux associations effectués en 2018 seront déclarés en 2019**, et donneront droit à une régularisation au cours de l'année 2019.

Le Ministère des finances a souhaité anticiper les questions par la publication d'un guide « **Tout savoir sur le prélèvement à la source** ».

Bien fait et très didactique, ce guide apporte toutes les réponses aux questions des donateurs et associations sur les modalités de déduction des dons aux associations d'intérêt général dans le cadre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

- > Pour consulter ce guide, [cliquez ICI](#)
- > Source : **Lettrasso**, N°672 du 24 avril 2017,

Actualités de fonds

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• La tribune fonda : l'innovation sociale

La tribune fonda n°233 explore le thème de l'innovation sociale à travers différentes analyses et retours d'expérience.



Voici quelques extraits de l'édito de Yannick Blanc, président de la Fonda :

Innover, c'est par construction s'affranchir de règles, de cadres de pensée et d'habitudes. Innover, c'est répondre à un besoin, tenter de résoudre un problème ou de donner corps à une aspiration en donnant la priorité à l'action et à l'expérience.

[...] Derrière toute innovation sociale, il y a peu ou prou la conviction qu'un autre monde est possible, non par le fait de l'indignation et de la contestation mais par celui de l'action immédiate et de la petite échelle [et] reconnaître à l'innovation venue de la société civile la capacité de répondre aux besoins insatisfaits, émergents ou futurs, c'est tourner le dos tant au modèle du service public qu'à celui de la privatisation. En exemple le projet « [Territoires zéro chômeurs de longue durée](#) » porté par ATD-Quart Monde : il a fallu à ses promoteurs mener une longue bataille de conviction pour obtenir un « droit à l'expérimentation », c'est-à-dire la suspension d'un certain nombre de règles de droit. Il faut dire que le concept qui est au cœur du projet, celui d'une « entreprise non-lucrative à but d'emploi », est non seulement un OVNI dans le ciel du droit commercial, fiscal et social, mais aussi un défi aux lois du marché.

- > Source : **News**, avril 2017, La Fonda, www.fonda.asso.fr
- > Pour aller plus loin :
- [Découvrez la revue tribune fonda n°233 consacrée à l'innovation sociale](#) (consultation possible au centre de ressources à la MDAS)
- [Découvrez dès maintenant en ligne des exemples de projets socialement innovants développés sur le terrain](#) (supplément web)

[Retour au sommaire](#) ▲

Appels à projets, prix, concours, etc.

Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance pendant le mois en cours.

Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

Appel à projets « Economie circulaire » - ADEME et Région Grand Est

La Région Grand Est et l'ADEME ont proposé une stratégie régionale afin de développer une économie circulaire sur le territoire de la région Grand Est. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé à destination des entreprises, collectivités et associations souhaitant s'engager dans une démarche d'optimisation des ressources.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 9 juin 2017 et 6 octobre 2017**



>> Pour télécharger l'appel à projets :

« Bourse aux Projets Jeunes Talents 2017 » - Mission Jeunesse de la Ville de Strasbourg

Ce dispositif vise à valoriser le talent des jeunes et à soutenir les projets innovants et expérimentaux qui émanent de collectifs de jeunes âgés de 16 à 25 ans organisés ou non en association. Les projets soutenus doivent relever de l'intérêt général local et peuvent être collectifs ou associatifs (à l'exception des associations déjà financées par la Ville ou l'Eurométropole de Strasbourg au titre du soutien à leur fonctionnement ou du soutien à un projet quelconque). Une attention toute particulière sera portée

par le jury aux projets favorisant l'acte d'entreprendre chez les jeunes, valorisant leurs actions et leurs talents et privilégiant la prise de responsabilités et l'autonomie.

>> **Date limite de dépôt des dossiers : 9 juin 2017**
>> Pour en savoir plus : <http://www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/jeunesse/bourse-projet>

Appel à projets « Douleur » – Fondation APICIL

L'appel à projets « Douleurs » intervient sur les 4 thématiques suivantes : recherche, formation, information et pratiques innovantes.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 15 juin, 15 octobre 2017 (4 sessions par an)**
>> Pour en savoir plus : http://fondation-apicil.org/categorie.php?categorie_id=12&sscategorie_id=40&article_id=35


Appel à projets « Education et formation pour les enfants et jeunes malades » - Fondation d'entreprise Air France

La Fondation d'entreprise Air France soutient les projets associatifs en faveur de l'enfance : l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté. Le soutien de la Fondation est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante.

>> **Date limite de dépôt des dossiers : 1er juillet 2017**
>> Pour en savoir plus : [site de la Fondation Air France](http://www.fondation-airfrance.org)
>> Contact : 01 41 56 57 27 ou mail.fondation@airfrance.fr

Programme « Ville Vie Vacances » - Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

Ce programme s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers de la politique de la ville de 11 à 18 ans. Il a pour objectif de leur donner accès aux vacances et aux loisirs. Les actions soutenues doivent répondre à une logique éducative, sportive et culturelle. Les activités en dehors des quartiers et celles qui mettent en avant un objectif de mixité en cherchant à toucher 50% de jeunes filles seront prioritaires.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 3 juillet 2017**
>> Pour consulter la circulaire du CGET :  [site du Fonjep](#)
>> Les modalités et calendrier de dépôt des dossiers sont à consulter sur le [site du Fonjep](#)

Appel à projets « Energies renouvelables » – Agence des Micro-Projets et Synergie Solaire

Cet appel à projets a pour objectif de récompenser des micro-projets humanitaires utilisant les énergies propres comme moyen de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables des pays du Sud.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 août 2017**
>> Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

[Retour au sommaire](#) ▲

Les petites annonces associatives

Emplois

MDAS

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) propose une mission de service civique de 9 mois (28h/semaine) ayant pour objectif de « soutenir les associations en contribuant à la promotion de l'engagement bénévole ».

Sous le pilotage de la chargée de projets, le/la volontaire participera au

développement et à la dynamisation de la bourse au bénévolat mise en place sur le site internet de la MDAS.

- Dates de la mission : du 4 septembre 2017 au 28 juin 2018
- Pour télécharger la fiche de poste :



IRCOD

L'Institut Régional de coopération et de développement (IRCOD) recherche **2 volontaires en service civique** pour une durée de 8 mois à temps partiel (26h/semaine). Les personnes sélectionnées rempliront la fonction d'ambassadeur du réseau de coopération et solidarité internationale dans la Région Grand Est.

- Date de prise de poste : dès que possible
- Pour consulter la fiche de poste, **cliquez ICI**

Amicale des étudiants en Médecine de Strasbourg

L'Association Amicale des étudiants en Médecine de Strasbourg (AAEMS) recrute un(e) Responsable de Projets et d'Exploitation en CDD de 12 mois à temps plein (possibilité de déboucher sur un CDI).

- **Date limite de candidature : 30 juin 2017**
- Date de prise de poste : 16 août 2017
- Pour télécharger la fiche de poste :



Humanis

Le **collectif Humanis** recrute en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- **un(e) aide graphiste** : <http://www.humanis.org/participer/offres-emploi/aide-graphiste/>
- **un(e) aide webmaster** : <http://www.humanis.org/participer/offres-emploi/aide-webmaster-gestion-de-contenu-web/>
- **un(e) agent technique informatique** : <http://www.humanis.org/participer/offres-emploi/agent-technique-informatique/>

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact :
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG